COMMUNE DE

La Londe les Maures

PLAN LOCAL D'URBANISME

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du secteur des Bormettes

5 - PLANCHE NORD

PLU approuvé le	14/04/2015
Modification n°1 approuvée le	07/04/2016
Mise à jour n°1 approuvée le	21/12/2016
Révision allégée n°1 approuvée le	25/03/2018
Modification n°2 approuvée le	17/10/2019
Modification n°4 approuvée le	06/10/2022
Modification simplifiée n°1 approuvée le	18/05/2022
Mise en compatibilité PLU n°1 approuvée le	13/07/2022
Mise en compatibilité PLU n°2	
DP secteur des Bormettes approuvé le	12/12/2023

ERTIGONE

- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer
- Espace vert protégé
- Emplacement Réservé
- Secteur de Mixité Sociale (Art. L123-1-5-II-4 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de Mixité Sociale (Art. L123-1-5-II-4 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre d'OAP
- Emprises contructibles et niveaux maximum des constructions
- Zone non aedificandi
- Renouvellement Urbain
- Polygones d'implantation (secteur 3AU des Bormettes)
- Emplacement réservé pour chemin piéton
- Bassins de rétention
- Périmètre de maîtrise de l'urbanisation autour de la STEP
- Espace proche du rivage

N

Échelle : 1/7500 ème